



Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE COMITÉ AD HOC SUR L'OPÉRATIONNALISATION D'AFRIPOL CONCLUT SA TROISIÈME RÉUNION À ALGER

Alger, le 19 mars 2015: La 3^{ème} réunion du *Comité ad hoc* sur la création du Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL) a eu lieu à Alger, du 18 au 19 mars 2015. La réunion a vu la participation des membres du Comité *ad hoc*, y compris les co-Présidents, l'Algérie et l'Ouganda, ainsi que celle des organismes régionaux de coopération des chefs de police, à savoir l'Organisation de coopération des Commissaires de police d'Afrique australe (SARPCCO), le Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC) et le Comité des chefs de police de l'Afrique de l'Ouest (WAPCCO). A également assisté à la réunion un représentant de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

La réunion a réitéré l'importance que revêt la coopération entre les organismes de police et d'application de la loi sur le continent, eu égard à la nature changeante et aux modes d'action de la criminalité organisée et des groupements terroristes, qui continuent de faire peser une grave menace sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. Elle a discuté des modalités d'opérationnalisation d'AFRIPOL, convenant, à cet égard, de se réunir à Addis Abéba, en mai 2015, pour finaliser les documents y relatifs.

Il convient de rappeler que la proposition d'établir AFRIPOL a été faite par la Conférence africaine des Directeurs et Inspecteurs généraux de police, qui a eu lieu à Alger les 10 et 11 février 2014. Dans la Déclaration dite d'Alger, adoptée à cette occasion, la Conférence a souligné la ferme détermination des Institutions africaines de police à travailler de manière concertée et au sein d'un cadre permanent, en tenant compte des spécificités du continent; reconnu l'existence de défis communs aux pays africains, notamment en matière de terrorisme et de criminalité transnationale organisée; et insisté sur la nécessité de promouvoir la coordination policière en Afrique aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique.

Lors de sa 25^{ème} session ordinaire, tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, du 20 au 24 juin 2014, le Conseil exécutif a approuvé la Déclaration d'Alger sur la mise en place d'AFRIPOL, et a demandé à la Commission d'assurer le suivi de tous les aspects de la Déclaration, en particulier ceux relatifs au statut, ainsi qu'aux aspects financiers, structurels, juridiques et autres de la création d'AFRIPOL. Par la suite, deux réunions du Comité *ad hoc* d'AFRIPOL ont eu lieu respectivement à Addis Abéba et à Kampala, le 2 juillet et le 2 octobre 2014, pour élaborer le projet de statut d'AFRIPOL et d'autres textes juridiques pertinents, ainsi que pour identifier les modalités de son financement.